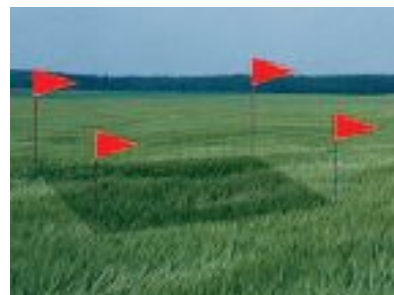




FERTILISATION

Pilotage de l'azote en végétation

N Tester



1. Quelle parcelle ?

Le N Tester fonctionne sur **blés tendres, blés durs et orges hors mélanges de céréales.**

2. À préparer fin février

Le bilan azoté donne une évaluation de la dose d'azote nécessaire pour atteindre l'objectif de rendement pris en compte dans le calcul. En fonction de l'année, du contexte pédo-climatique, il peut être pertinent d'ajuster la dose. L'outil N Tester permet de donner des conseils d'économie d'azote ou d'apport complémentaire pour optimiser le rendement.

Cet outil compare les plantes entre une bande sur-fertilisée et le reste de la parcelle.

Il est nécessaire :

- de réaliser autour du stade épi 1 cm une sur-fertilisation de 100 u sur une zone homogène et représentative de la parcelle,
- de réserver 40 u ou plus pour faire la mesure

Concrètement : doublez votre apport du 1^{er} mars sur 1 aller-retour avec l'épandeur sur 20 m de long. Ou faites un apport à la main ... Repérez l'endroit avec 4 jalons.

3. Pilotez en végétation

Des rendez-vous vous seront proposés pour vous accompagner.

a) Faites un 1^{er} test au stade 2 nœuds sur orge (et blé)

Les mesures sont à faire au stade 2 nœuds sur orge (avant le dernier apport d'azote) et à démarrer si besoin sur blé, puis à refaire au stade dernière feuille étalée avant le dernier apport sur blé.

Notre conseil : faire un test à 2 nœuds sur orge et pour les situations où le bilan indique une dose d'azote qui paraît faible sur blé. Il faudra alors prélever 40 feuilles (2^{ème} feuilles à compter à partir du haut).

b) Ajustez la dose sortie dernières feuilles sur blé

Dans toutes les situation sur blé : faire un test dernières feuilles étalées pour ajuster le dernier apport. Il faut alors prélever 40 F1 (dernières feuilles sorties).

L'enjeu est soit d'économiser 40 u, soit de les rajouter pour gagner des quintaux (attention dans ce cas à ajuster la protection fongicide).

Suivez notre actualité technique sur Twitter : [@GC_TARN](https://twitter.com/GC_TARN)



avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et
rural" et l'AEAG



Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 - Fax : 05 63 48 83 09

Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Ce bulletin est rédigé par

Cécile Fraysse c.fraysse@tarn.chambagri.fr - 05 63 48 83 61

Ghislain Perdrioux g.perdrioux@tarn.chambagri.fr - 07 86 41 91 41

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 , dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.